

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Forage d'irrigation du Lycée Victor Louis (N°BSS : BSS001ZJYA) - Commune de Talence (33) - demande d'autorisation préfectorale des prélèvements et étude d'impact

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

ROUSSET ALAIN

RCS / SIRET

2 0 0 0 | 0 5 3 | 7 5 9 | 0 0 0 1 | 1

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17. Dispositifs de captage et de recharge des eaux souterraines (telles que définies à l'article 2.2 de la directive 2000/60/CE) d) Dispositifs de captage des eaux souterraines en zone où des mesures permanentes de répartition	Mise en exploitation d'un forage d'irrigation : - Débit d'exploitation = 15 m ³ /h - Volume journalier de pointe = 50 m ³ - Volume annuel = 7 000 m ³ Talence se situe en zone de répartition des eaux pour l'aquifère de l'Oligocène par arrêté préfectoral n°E2005/14

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Mise en exploitation du forage N°BSS : BSS001ZJYA pour l'irrigation du terrain de rugby du lycée Victor Louis à Talence (33). La nappe captée est l'Oligocène

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de sa politique en matière de développement durable, le Conseil régional de la Nouvelle Aquitaine a fait réaliser un forage d'irrigation afin de ne plus avoir à recourir à l'eau du réseau public d'adduction en eau potable pour l'arrosage du terrain de rugby du Lycée Victor Louis. L'objectif de la demande d'autorisation concerne les prélèvements à réaliser dans le forage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le forage a été réalisé entre le 20 octobre et le 6 novembre 2014. Les travaux ont été autorisés (voir le 4.4.) Avant sa mise en service, le forage doit être équipé d'une pompe et de ses accessoires annexes. Cette pompe sera raccordée au réseau d'irrigation du terrain de sport existant. Ces travaux auront lieu durant les vacances scolaires, ils dureront environ 2 semaines.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le forage capte la nappe de l'Oligocène (masse d'eau FRG083 "calcaire et sable de l'Oligocène à l'ouest de la Garonne") entre 14 et 46 m de profondeur. Le SAGE « nappes profondes de la Gironde » approuvé par arrêté préfectoral en date du 25 novembre 2003, il a fait l'objet d'une révision approuvée le 18 juin 2013, de nouveaux objectifs ont été définis pour la période 2013-2023. Le SAGE définit les volumes pouvant être prélevés dans les différents aquifères profonds de la Gironde. La commune de Talence est située dans l'unité de gestion «Centre Gironde», pour laquelle la nappe de l'Oligocène est à l'équilibre. Ce document prévoit un Volume Maximum Prélevable Objectif de 48 millions de m³ sur la zone. Le prélèvement annuel sollicité de 7 000 m³ représentera 0.015 % de ce volume. De plus, le forage se situe en aval des zones où la nappe de l'Oligocène est intensément exploitée. Il ne rentre donc pas en concurrence avec les champs captant AEP de l'ouest de l'agglomération bordelaise.

Les débits et volumes sollicités dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter le forage sont :

- Débit de pointe : 15 m³/h;
- Volume journalier de pointe : 50 m³
- Volume annuel : 7 000 m³
- Durée maximale de pompage par jour : 3,3 heures de préférence de nuit
- Période d'exploitation entre avril et octobre.

Les prélèvements se feront exclusivement pour l'arrosage du stade de rugby.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

-Récépissé de la police de l'eau autorisant les travaux (rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature IOTA) : n°116-14 du 15/07/2014
- Le forage d'irrigation de lycée Victor Louis a déjà fait l'objet d'une évaluation environnementale suite au dépôt d'un 1er dossier de demande d'exploiter en 2015. La procédure n'a pas été menée à son terme suite à dépassement des délais d'organisation de l'enquête publique. Une nouvelle procédure intégrant les modifications de la nomenclature annexée à l'article R122-2 du code de l'environnement est donc mise en place : procédure dite "au cas par cas".

Dès réception des conclusions de la procédure "cas par cas", un dossier de demande d'autorisation environnementale, portant sur les prélèvements à réaliser dans le forage sera déposé auprès du service de la police de l'eau de Gironde, rubrique 1.3.1.0 de la nomenclature IOTA (art R214-1 du CE)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- profondeur du forage	- 48 m
- tubage de tête en acier, cimenté à l'extérieur	
- diamètre	- 273 mm
- Placé face aux alluvions sableuses de surface, cote base :	- 11,50 m sous le sol
- Nappe de l'Oligocène captée	
- colonne de captage en PVC de diamètre	- 180 mm
- crépinée entre	- entre 14 et 46 m de profondeur
- massif de gravier à l'extérieur de granulométrie	- 2/4 mm

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lycée Victor Louis
2 av Thouars, 33405 TALENCE CEDEX

Lambert 93 :

x=416 098
y=6 417 908
z = 23 m NGF

Coordonnées géographiques¹

Long. 00°35'29"O Lat. 44°48'07"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Talence a été classée en zone de répartition des eaux pour l'aquifère de l'Oligocène à l'Ouest de la Garonne par arrêté préfectoral n°E2005/14 du 28 février 2005.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement dans la nappe de l'Oligocène
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rabattement de nappe Une simulation du pompage a estimé qu'après 7 mois de pompage, les niveaux baisseraient de 17 cm à de 250 m autour du forage de Victor Louis, et de 8 cm dans à 1 kilomètre. Cette baisse de niveau est compatible avec la poursuite de l'exploitation des forages existants.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux d'équipement ou d'entretien du forage se feront en période de vacances scolaires. Les cours ne seront donc pas perturbés par les bruits inhérents au chantier. Les émergences sonores des engins seront conformes à la réglementation.</p> <p>La pompe du forage étant immergée, elle ne sera pas source de nuisance sonore.</p> <p>Les prescriptions réglementaires seront respectées.</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'entreprise en charge de la réalisation des travaux pour l'équipement du forage sera responsable de l'évacuation et du traitement des déchets de chantier (emballage)</p> <p>Les déchets produits lors de l'entretien du forage ne seront pas stockés sur site, ils seront éliminés conformément à la réglementation en vigueur. Lors du renouvellement des équipements (pompe, colonne), les éléments métalliques seront recyclés.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le forage d'irrigation du stade de Suzon (Talence) a fait l'objet d'un avis le 30 décembre 2014 (dossier P-2014-109).

Les deux forages sont distants de 1 400 m. Comme vu plus haut, les interférences entre les deux forages sont faibles, la nappe de l'Oligocène bénéficie d'une recharge annuelle au droit de la commune de Talence.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'irrigation du stade de rugby est conduite de façon raisonnée selon les besoins du gazon. L'arrosage se fait de préférence de nuit.

Les volumes prélevés dans le forage se substituent aux volumes d'eau fournis par le réseau de production d'eau potable.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est soumis à étude d'incidence sur les milieux aquatiques par application des articles R214-1 et suivant du CE. Les incidences principales sur l'environnement des prélèvements dans un forage concernent les milieux aquatiques, elles seront traitées de façon détaillées dans cette étude. Les autres incidences (olfactives, bruits, paysage...) sont inexistantes ou minimales. La mise en production du forage permet une diminution des volumes d'eau fournis par le réseau de production d'eau potable : économie d'eau de qualité "eau potable", économie d'énergie du fait d'une utilisation de l'eau sur le lieu de production. Pour l'ensemble de ces éléments, une étude d'impact ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

14

Extensio
n

Nom de la voie

rue François de Sourdis

Code postal

3 3 0 7 7

Localité

Bordeaux CEDEX

Pays

France

Tél

557578000

Fax

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

RIBEIRO

Prénom

Alexandre

Qualité

Maîtrise d'ouvrage délégué - BMA - Chargé d'affaire

Tél

556993181

Fax

Courriel

alexandre.ribeiro@

@b-m-a.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

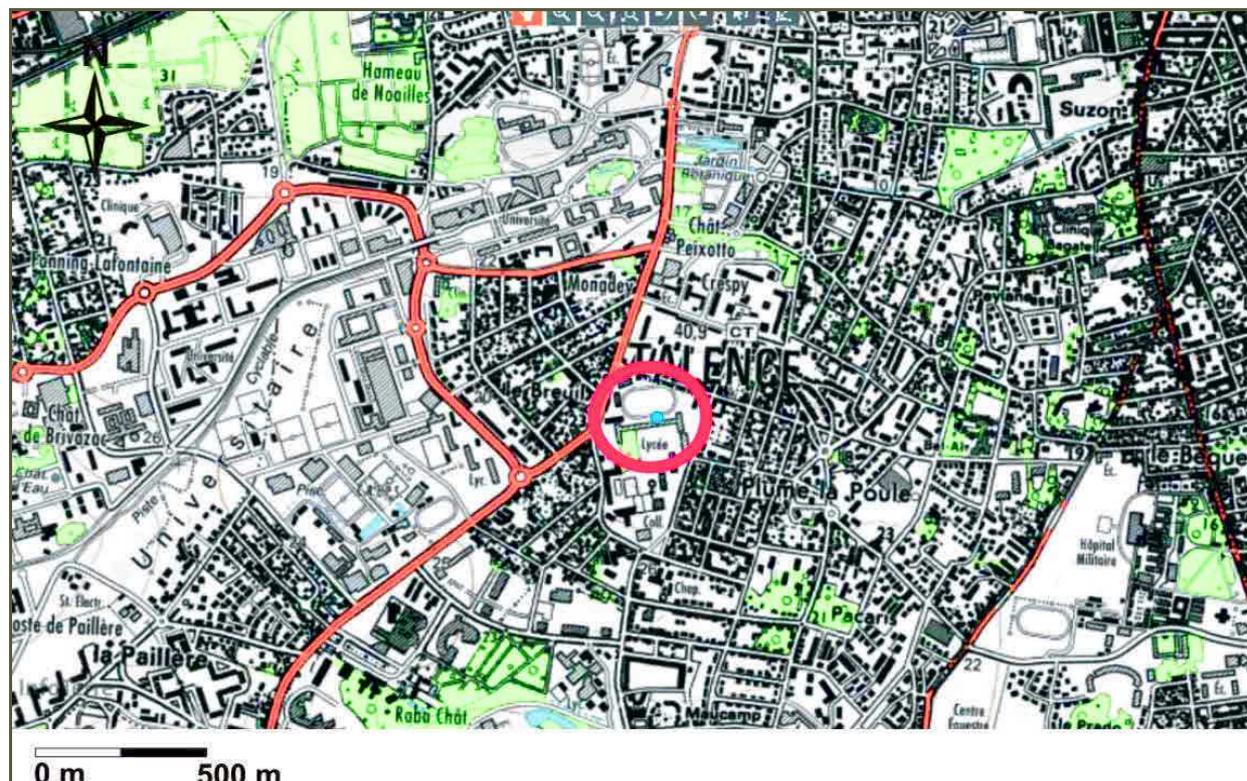
Maître d'ouvrage délégué

BMA

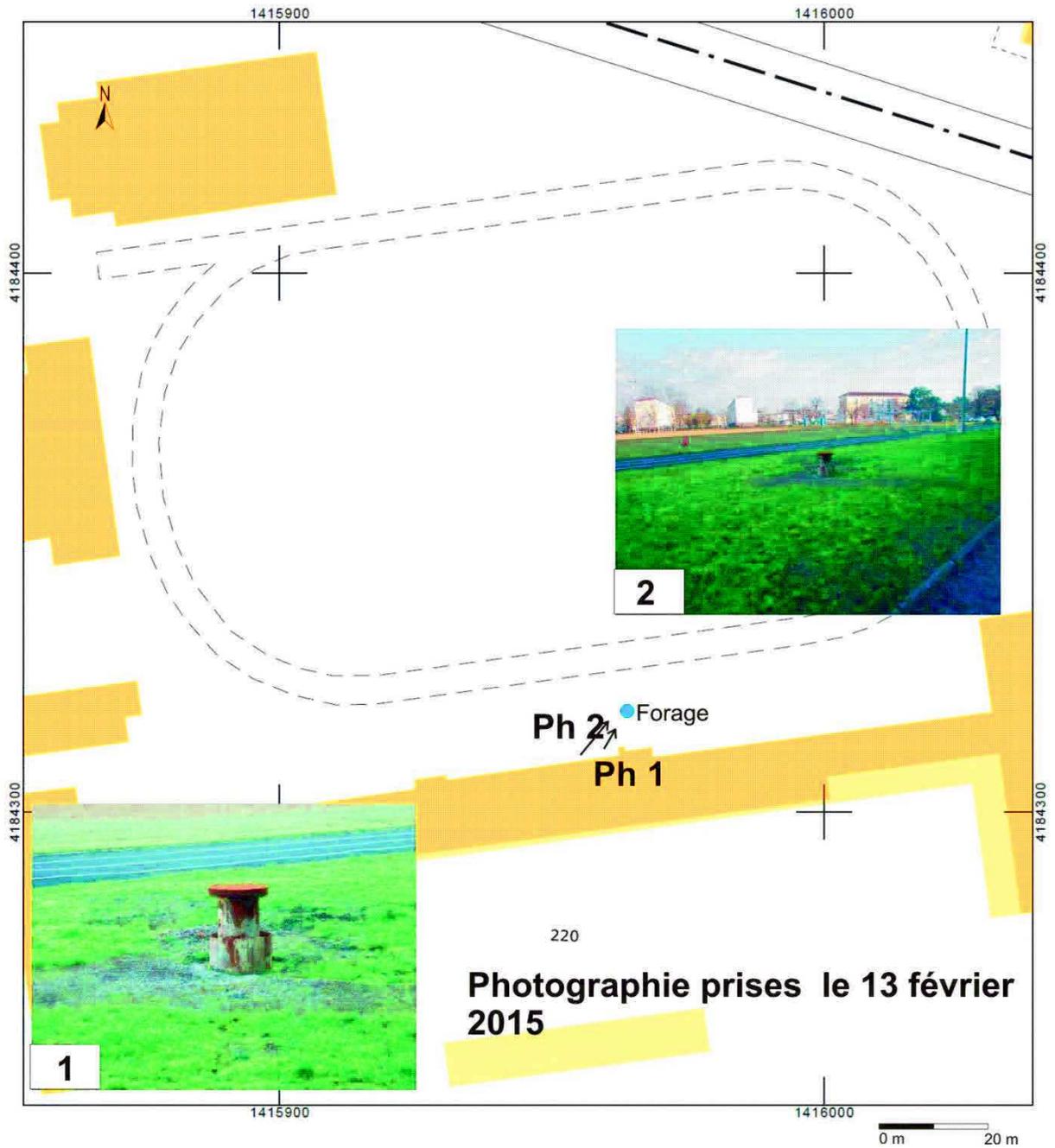
38 rue de Cursol

CS80010 - 33 001 BORDEAUX CEDEX

Annexe 2: Localisation du forage du Lycée Victor Louis - IGN

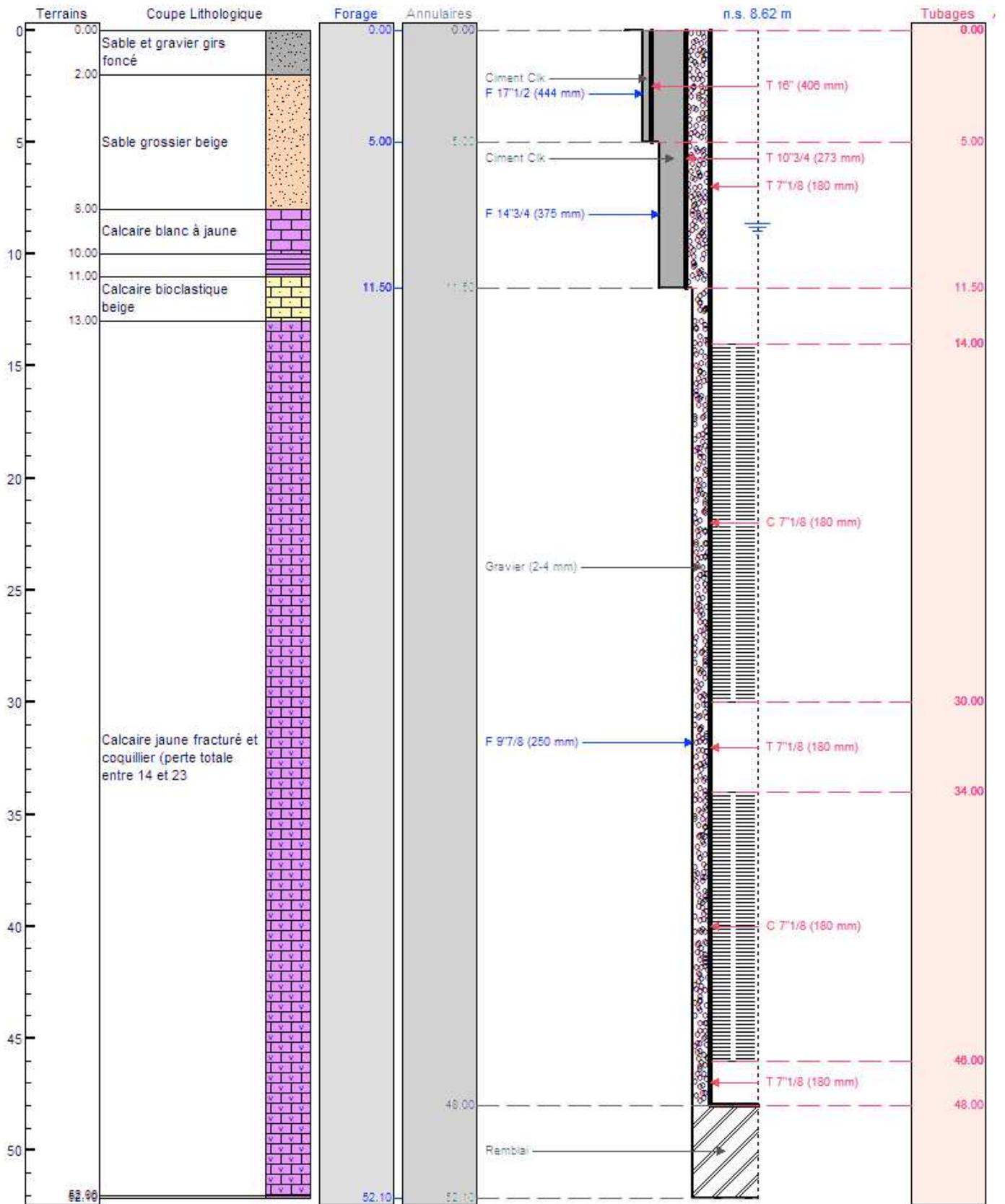


Annexe 3 : Photos du site avec leur localisation



Photographie prises le 13 février 2015

Annexe 4 : Coupe géologique et technique du forage



Annexe 5 : Environnement proche du forage sur photographie aérienne (source – géoportail 19/05/2017)



Annexe 6 : Localisation du forage vis-à-vis des sites Natura 2000 et des ZNIEFF

